

Charte d'utilisation des réseaux sociaux

À l'usage des membres de la communauté HEM (Étudiant-e-s, membres du PER, CI, PAT)

La Haute école de musique de Genève (HEM) reconnaît l'importance stratégique d'une présence sur les réseaux sociaux et le bénéfice d'un écosystème numérique riche, diversifié et aux interactions nombreuses. Pour cela, en complément de l'animation de ses comptes officiels, la HEM encourage la production de contenus par l'ensemble des membres de sa communauté par le biais de leurs profils personnels et de pages satellites (faisant la promotion d'une filière, d'une classe, etc.).

Toutefois, dans l'univers des réseaux sociaux, la frontière est parfois mince entre le personnel et le professionnel, ou entre le public et le privé. Les risques de dérive sont réels et peuvent poser des problèmes majeurs en raison du potentiel de diffusion à grande échelle des réseaux sociaux.

La présente charte vise donc à accompagner les membres de la communauté numérique HEM dans la production et la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, tout en les sensibilisant aux risques en termes d'image pour eux-mêmes et pour l'institution. Ce document fait partie intégrante de la réglementation de la HEM et de la HES-SO Genève et s'appuie sur les dispositions légales en vigueur.

1. Respect de l'image de la HEM

Les membres de la communauté HEM s'engagent à :

- ne pas publier des informations ou des images qui pourraient porter atteinte à l'image ou à la réputation de l'établissement, de ses collaborateurs et collaboratrices ou de ses étudiant-e-s,
- ne pas utiliser le nom, le logo ou l'image de la HEM à des fins promotionnelles personnelles sans l'accord de l'école.

2. Devoir de confidentialité

Les membres de la communauté HEM s'engagent à :

- ne pas diffuser les résultats d'examens ou d'admission sur leurs pages ou profils privés, avant leur transmission officielle via le portail de l'étudiant-e,
- ne pas dévoiler les nominations sur leurs pages ou profils privés avant leur publication sur les canaux officiels de la HEM.

3. Droit à l'image

Cadre légal :

- La diffusion de contenus photo/vidéo sur des pages ou profils privés nécessite l'accord explicite des personnes concernées. Cet accord doit notamment préciser les conditions de diffusion (limite de diffusion dans le temps, type de plateforme, droit de regard avant diffusion). Les personnes concernées pourront appliquer leur droit de retrait à tout moment, même en cas d'accord préalable.

Contexte spécifique de la HEM :

Cours/auditions/enregistrement pour une audition ou concours :

- La captation et la publication de contenus doivent faire l'objet d'un accord préalable des différentes personnes concernées (étudiant-e-s, professeur-e-s, accompagnateurs et accompagnatrices, invité-e-s extérieur-e-s) qui disposent d'un droit de consultation avant diffusion et d'un droit de retrait en tout temps, même en cas d'accord préalable.

Auditions/examens avec public / manifestations publiques de la HEM :

- La captation et la publication de contenus sont soumises aux mêmes consignes que dans le cas précédent. Cette règle s'impose à tout-e utilisateur et utilisatrice (interprètes et public). Le droit de retrait reste applicable en tout temps, même en cas d'accord préalable.

4. Rappels des règles légales

- Vie privée : Il est interdit de publier des informations personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, etc.) sans le consentement de la personne concernée.
- Respect : Il est interdit d'insulter, de diffamer ou de harceler des personnes sur les réseaux sociaux. Les propos racistes, sexistes ou discriminatoires sont également prohibés. De tels comportements sont passibles de sanctions pénales.
- Propriété intellectuelle : Il est interdit de publier sur les réseaux sociaux des contenus (textes, images, vidéos, etc.) protégés par des droits d'auteur et les droits voisins sans l'autorisation de leur propriétaire.

Genève, le 25 août 2023

Helpdesk :

> Vous avez un doute sur le bon respect des règles de publication et/ou souhaitez utiliser un formulaire d'autorisation de droit à l'image : contactez le service communication de la HEM communication.hem@hesge.ch

> Vous êtes victime ou témoin d'abus : contactez le bureau égalité des chances de la HEM en toute confidentialité : egalitechances.hem@hesge.ch